

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N° DEL-77-180926-05**

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre, à dix-neuf heure, le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Toussaint BARBONI ; M Jean-René VACHER ; Mme Agnulina ANDREANI ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Jean GARNIER CASTELLI ; M Jules-François PAOLI ; Mme Marie-Fleur d'épine MORACCHINI ; Mme Murièle ELEGANTINI ; Mme Lucie CARIA ; M Thomas LENZOTTI ; M Yann EMON ; Mme Amandine SOUX ; M Lisandru BERNARDINI ; M Christian DEHAINAULT ; Mme Anna LEANDRI ; M André POLINI ; Mme Véronique POLI ; M Esteban SALDANA.

Etaient représentés : Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI par M Christian PAOLI ; M Jean-Jacques FRATICELLI par M Jean-rené VACHER ; M Pierre-Louis PIERI par Mme Agnulina ANDREANI ; Mme Marie-Pierre GAMBOTTI par M André ROCCHI ; M Vincent SUSINI par Mme Marie-Laure FILIPPINI ; Mme Karine CHATOT par M Yann EMON.

Secrétaire de séance : Mme Victoria COLOMBANI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 21	Absents : 0	Représentés : 6	Votants : 27
Vote pour : 27	Vote contre : 0	Abstention : 0		
Affichage en date du : 11/09/2026	Convocation : 11/09/2026			

**OBJET : ADHESION AU SERVICE COMMUN D'ENLEVEMENT VEHICULES
HORS D'USAGE (VHU) PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU
CASTELLU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-4-2 ;

Vu le Code de l'environnement, notamment de l'article L541-1-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 02 août 2021 modifiant les statuts de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu ;

Vu la délibération n° 6821 en date du 10 décembre 2021 du Conseil communautaire Fium'Orbu Castellu créant un service commun d'enlèvement des véhicules hors d'usage ;

Considérant que la commune de Prunelli di Fium'Orbu a exprimé le souhait de bénéficier de ce service commun pour assurer cette compétence ;

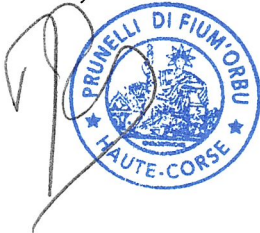
Considérant que les véhicules hors d'usage peuvent être qualifiés d'épaves dans la mesure où ils sont privés de tous les éléments leur permettant de circuler par leurs moyens propres et sont insusceptibles de toute réparation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- D'approuver l'adhésion de la commune de Prunelli di Fium'Orbu au service commun destiné à assurer le service d'enlèvement des Véhicules hors d'usage par la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun relatif à l'enlèvement des véhicules hors d'usage ci annexé avec la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, ou via télérecours, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.